

# ◀ **COMPTE RENDU DE SÉANCE** ▶

---

---

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2015**

**L'an deux mille quinze, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 19 mars 2015, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.**

**Président** : Monsieur Gilles GASCON, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, **à l'ouverture de la séance** étaient :

### **PRESENTS** :

Gilles GASCON, Catherine LAVAL, Eric FROMAIN, Doriane CORSALE, Habib DARWICHE, Messaouda EL FALOUSSI, Bernard GUTTIN, Sophie VERGNON, Frédéric JEAN, Marthe CALVI, Michel VILLARD, Catherine HUCHOT, Eric LEMAIRE, Catherine AURELE, François MEGARD, Jacques BURLAT, Liliane WEIBLEN, Purification LOPEZ, Marie-Claire FISCHER, Antoine CANADAS, Jean-François MORICE, Bernard CHAMBRILLON, Fabrice LODI-CHEMAIN, Thierry GIMENEZ, Claire-Lise COSTE, Stéphane PEILLET, Patricia GUICHARD, Suzana ELEZI, Amandine GAILLARD, Christian MOISSARD, Willy PLAZZI, Michel ESPAGNET, Martine DAVID, Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Christian BULAND, Béatrice CLERC, Antoine GALERA, Fabienne GILET, Sandrine LIGOUT.

**ABSENTS** : Josée Michelle AIBAR.

**EXCUSES** : .

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** :

Denise ROSSET-BRESSAND à Jacques BURLAT, Evelyne FONTAINE à Daniel GOUX.

**Secrétaire de séance** : Madame Amandine GAILLARD.

====oOo====

**Monsieur le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.**

**Communication n° 15.029 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois de février 2015) (communication)**

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la présente communication.

**Délibération n° 15.030 : RESSOURCES HUMAINES : Attribution d'un logement de fonction par nécessité absolue de service**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'abroger la délibération n°07-107 du 29 septembre 2007 attribuant un logement par utilité de service à l'emploi de directeur général des services
- D'approuver l'attribution d'un logement de fonction par nécessité absolue de service à l'emploi de directeur général des services
- De fixer les conditions suivantes d'attribution de ce logement de fonction située 18 rue du Grisard à Saint-Priest de type 5, d'une surface de 105 m<sup>2</sup> :

Cette concession comporte la gratuité du logement nu et l'avantage en nature en résultant sera prélevé chaque mois sur la fiche de paie.

L'occupant :

- \* supporte les réparations locatives, après son emménagement,
- \* renonce au bénéfice des avantages accessoires et à la gratuité des charges locatives afférentes (eau, gaz, électricité, chauffage...) ouvert par le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012,
- \* supporte les impôts et taxes liés au dit logement (taxe d'habitation, d'enlèvement des ordures ménagères ...),
- \* doit obligatoirement souscrire une assurance responsabilité civile, l'assurance de la Ville couvrant le bâti.

**Délibération n° 15.031 : RESSOURCES HUMAINES : Dispositif emplois saisonniers - année 2015**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'adopter, pour l'année 2015, le principe de recours à des agents saisonniers dans le cadre suivant :

Grades	Fonctions	Durées en mois
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe 1er échelon	Secrétariat	2
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe 1er échelon	Agents d'entretien et espaces verts	61
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe 4ème échelon	Médiateurs piscine	15

<b>Agent de maîtrise</b> 2ème échelon (RI fonction 0,5)	Encadrement sur chantier d'utilité sociale	24
<b>Educateurs des APS</b> 6 <sup>ème</sup> échelon - BEESAN	Maître Nageur Sauveteur	16
<b>Opérateur qualifié des APS</b> 4 <sup>ème</sup> échelon - BNSSA		16
		134

➤ de dire que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012 du budget 2015.

**Délibération n° 15.032 : RESSOURCES HUMAINES : Evolutions de postes**

A la majorité (par 34 voix pour et 8 voix contre), le Conseil municipal :

Décide les créations et suppressions de postes suivantes :

<b>Créations de postes</b>	
<i>Service</i>	<i>Cadre emplois- Fonctions</i>
Conservatoire municipal de musique	Attaché territorial
Education Périscolaire	Rédacteur / coordinateur périscolaire
Entretien - vie des établissements	Adjoint technique / responsable des agents d'entretien

<b>Suppressions de postes</b>	
<i>Service</i>	<i>Cadre emplois -Fonctions</i>
Conservatoire municipal de musique	Directeur d'établissement d'enseignement artistique
Entretien - vie des établissements	Technicien / responsable des agents d'entretien
Travaux structurants	Ingénieur / Chargé d'opération
Politique de la Ville	Adjoint administratif / secrétariat

**Délibération n° 15.033 : RESSOURCES HUMAINES : Prestations d'action sociale allouées au personnel - barème 2015**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

d'adopter les barèmes suivants pour l'année 2015, étant entendu que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012.

**I - Aide à la famille :**

- Allocation aux parents séjournant en maison  
de repos avec leur enfant ..... 22,71 €/jour

**II - Séjours d'enfants en structure agréée :**

• Colonie de vacances, enfant de moins de 13 ans .....	7,29 €/jour
• Colonie de vacances, enfant de 13 à 18 ans .....	11,04 €/jour
• Centre de loisirs sans hébergement .....	5,26 €/jour ou 2,65 €/demi-journée
• Maison familiale de vacances et gîte en pension complète	7,67 €/jour
• Maison familiale de vacances et gîte, autre formule de séjour	7,29 €/jour
• Séjour éducatif, forfait pour 21 jours consécutifs ou plus .....	75,57 €
• Séjour éducatif de moins de 20 jours .....	3,59 €/jour
• Séjour linguistique, enfant de moins de 13 ans .....	7,29 €/jour
• Séjour linguistique, enfant de 13 à 18 ans .....	11,04 €/jour

### **III - Mesures concernant les enfants handicapés :**

• Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans .....	158,89
€ /mois/enfant	
• Allocation pour les enfants infirmes poursuivant mensuelle des études ou un apprentissage familiales entre 20 et 27 ans :	30 % de la base de calcul des prestations
• Séjour en centre de vacances spécialisé .....	20,80 €/jour/enfant.

### **Délibération n° 15.034 : RESSOURCES HUMAINES : Suppression de la tranche 2015 du Plan Pluri annuel d'accès à l'emploi titulaire**

A la majorité (par 34 voix pour et 8 voix contre), le Conseil municipal

Décide de modifier la délibération n°13.041 du 24 avril 2013 relative à l'approbation du programme pluriannuel « accès à l'emploi titulaire » pour la période 2013-2015 comme suit :

- suppression de la tranche de sélection professionnelle prévue pour l'année 2015 (poste d'ingénieur territorial et poste d'animateur territorial).

### **Délibération n° 15.035 : RESSOURCES HUMAINES : Conservatoire de musique - Transformation de postes**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal 1<sup>ère</sup> classe (catégorie B) en contrebasse à 25 % (soit 5 heures hebdomadaires) ;
- de créer en lieu et place un poste de professeur d'enseignement artistique classe normale (catégorie A) à 31,25 % d'un temps complet en contrebasse (soit 5 heures hebdomadaires) ;

- de supprimer le poste d'assistant d'enseignement artistique principal 1<sup>ère</sup> classe (catégorie B) à 50 % en trompette (soit 10 heures hebdomadaires) ;
- de créer en lieu et place deux postes d'assistant d'enseignement artistique principal 1<sup>ère</sup> classe (catégorie B) en trompette à temps non complet de :
  - 10 % (soit 2 heures hebdomadaires)
  - 40 % (soit 8 heures hebdomadaires)
- de dire que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012 du budget 2015.

**Délibération n° 15.036 : SECURITE ET PREVENTION : Action de prévention de la délinquance - Octroi d'une aide financière**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'octroyer une aide financière de 1 000 € à l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ADSEA), service de prévention spécialisée, pour l'action de remobilisation des jeunes de 14 à 21 ans « en rupture » ;
- de dire que les dépenses relatives à ces subventions seront imputées à l'article 6574.

**Délibération n° 15.037 : URBANISME : Convention de prise en charge de l'entretien de la sente Berliet**

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve la passation avec Est Métropole Habitat (EMH) et Rhône-Saône Habitat (RSH) d'une convention de prise en charge de l'entretien de la sente Berliet ainsi que de l'éclairage public s'y rattachant, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015 et jusqu'à la cession de la sente.
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**Délibération n° 15.038 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Gestion et animation d'un réseau d'équipements de proximité ( quatre équipements de quartier et une pépinière Jeunes) - Conclusion d'un marché à procédure adaptée de services, passé en application des articles 26-III-1° et 30 du code des marchés publics - Autorisation de signature du marché**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de gestion et animation d'un réseau d'équipements de proximité ( quatre équipements de quartier et une pépinière Jeunes) avec l'association Léo Lagrange Centre Est , 66, Cours Tolstoï 69627 VILLEURBANNE Cedex , pour une durée de six ans, à compter du 1er juin 2015, conformément aux conditions développées ci-dessus.
- de dire que la dépense sera imputée à l'article 611.

**Délibération n° 15.039 : DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN : ORU :  
Participation financière pour la résidentialisation et la requalification des  
espaces extérieurs - Ensemble immobilier Alpes/Alpe-Azur (3A)**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver la convention financière pour la résidentialisation et la requalification des espaces extérieurs de la copropriété Alpes/Alpe-Azur (3A) dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du centre-ville de Saint-Priest ;
- d'approuver la participation financière de la Ville d'un montant de 500 000 €.
- d'autoriser monsieur le maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents permettant la réalisation des engagements financiers ;
- de dire que la dépense sera imputée à l'article 204172.

**Délibération n° 15.040 : GESTION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX :  
Contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation  
de l'EAJE La Mascotte - Avenant n° 2 de prolongation de durée**

A la majorité (par 39 voix pour et 3 voix contre), le Conseil municipal décide :

- d'approuver la passation d'un avenant n°2 au contrat de délégation de service public lié à la gestion de l'établissement d'accueil du jeune enfant « La Mascotte » conclu avec la société EVANCIA, visant à prolonger la durée d'exécution pour une durée minimale d'un mois et maximale de deux mois ;
- d'autoriser le maire à signer ledit avenant ;
- de dire que les crédits sont inscrits au BP 2015, article 611.

**Délibération n° 15.041 : GESTION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX :  
Gestion et exploitation de l'équipement d'accueil collectif de jeunes  
enfants "La Mascotte" - Renouvellement de la délégation de service public  
- Approbation du principe de la délégation**

A la majorité (par 39 voix pour et 3 voix contre), le Conseil municipal décide :

- d'approuver le principe de la reconduction de la délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation de l'équipement d'accueil collectif de jeunes enfants « la Mascotte » sous la forme d'un affermage ;
- d'approuver le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans l'annexe ci-jointe, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Maire d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions des articles L 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de publicité requise.

**Délibération n° 15.042 : VIE ASSOCIATIVE : demande de gratuité de salles municipales par différentes associations**

A l'unanimité, le Conseil municipal :

Décide d'accorder à titre exceptionnel et compte tenu du caractère social de ces manifestations, la gratuité de la mise à disposition de :

- La salle Milan le 28 mars 2015 au Sporting Cyclo Manissieux (randonnée cycliste)
- La salle du Fort le 25 avril 2015 au Club Sportif de Ménival Basket (soirée familiale)
- La salle Milan le 6 juin 2015 à l'AIL de Manissieux (50 ans de l'association)

**Délibération n° 15.043 : EDUCATION : Octroi d'une subvention au collège Boris Vian dans le cadre d'un projet européen dit « COMENIUS 2013 - 2015 »**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'accorder au collège Boris Vian une subvention de 500 € afin de l'aider à financer l'accueil des collégiens en provenance d'Angleterre, de Bulgarie, de Turquie, de Roumanie et de Pologne dans le cadre du projet européen « Comenius 2013-2015 » ;
- de dire que la dépense afférente sera imputée à l'article 6745.

**La séance est levée à 20 heures**

**Le Maire,  
Gilles GASCON**